

ASSEMBLÉE NATIONALE

EXONÉRER LES APPRENTIS DE LA CSG-CRDS - (N° 2122)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 26

présenté par

Mme Marais-Beuil, M. Ménagé, Mme Bamana, M. Bentz, M. Bernhardt, Mme Delannoy,
Mme Dogor-Such, M. Dussausaye, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, M. Muller,
Mme Ranc et M. Emmanuel Taché

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale.